

TABLE DES MATIERES

Partie statutaire

- Compte-rendu de l'Assemblée générale du 3 février 2010..... p. 2
- Rapport moral pour l'année 2009..... p. 3
Frère Nathanaël, Tamié
- Présentation des comptes p. 6
Soeur Madeleine, Belval

CMA, Rapport simplifié des activités 2009 p. 8
Père Martin Marie, Flavigny

Appel pour Monastic p. 12
Père Luc, La Pierre-qui-Vire

Invités

- Dernières actualités de la Boutique de Théophile p. 13
Père Colomban, Maylis
- LMC (Lien des Monastères pour le Commerce)..... p. 15
Père Jean-François, Belloc

« Travail monastique face à l'économie d'aujourd'hui » Partage d'expériences

- Table ronde..... p. 17
- Résultats des échanges en carrefours p. 22
- Synthèse Mme de Buor p. 26

Assemblée générale de Monastic Mercredi 3 février 2010

L'assemblée générale de Monastic s'est tenue chez les Lazaristes le 3 février 2010. Une nouvelle fois, des annonces de grèves ont perturbé les derniers préparatifs de la réunion, mais il a été décidé de la maintenir, et avec raison, puisque les transports ont fonctionné de façon suffisante.

La journée a commencé vers 9 h 30 par l'office de tierce. Puis Frère Nathanaël, Président, a présenté le déroulement prévu pour la journée et donné le rapport moral. Etait prévue une question avec réponse à main levée : pourrait-on envisager une communication commune avec LMC, par le biais d'un dépliant destiné à informer le public ? L'assistance a demandé d'attendre plutôt que LMC expose aussi son point de vue.

Sœur Madeleine a ensuite présenté les comptes, qui ont été approuvés, ainsi que le rapport moral.

On avait ensuite accordé une dizaine de minutes à Père Colombar, président de la Boutique de Théophile, puis à Frère Jean-François, président de LMC, pour présenter chacun leur association. Il a été un peu difficile de respecter les délais, mais une panne technique a empêché de visionner les films prévus pour amorcer la table ronde, et elle a permis de rattraper le retard...

Par contre, cela a aussi rallongé la table ronde, à laquelle participaient Père David, Abbé d'En-Calcat, Frère Philippe, cellérier de Tamié, Sœur Marie-Paul, prieure du Carmel de Montmartre et Sœur Agnès, Prieure des Dominicaines de Chalais. Mais le résultat a satisfait tout le monde.

La table ronde était animée par Madame Constance de Buor, responsable du service religions à l'hebdomadaire « La Vie ». Celle-ci a également donné une synthèse du débat, avant de proposer les questions que les participants devaient étudier l'après-midi.

La matinée s'est terminée par la messe célébrée dans la chapelle des Lazaristes, suivie du repas et d'un temps d'échanges libres. On tâche de préserver ce temps qui est important pour les cellériers, mais il semble qu'il est toujours un peu court...

La reprise à 14 h 30 s'est faite par la célébration de l'office de none.

Puis Mme de Buor a rappelé les questions proposées à la réflexion en groupes, et on a donné une heure aux participants pour y répondre. Il y a eu un moment de surprise au départ sur la durée des échanges en groupe, mais quand il a fallu annoncer que le temps était écoulé, personne n'avait fini ! Ont suivi les remontées des groupes, on a dû se limiter à quelques « échantillons », car étant donné le nombre de groupes, il n'aurait pas été possible de faire passer tout le monde.

Mme de Buor a alors repris les grandes lignes, puis la réunion s'est terminée vers 16 h 30, avec de chaleureux remerciements pour sa participation.

L'assemblée générale de Monastic a été suivie par une petite réunion informelle, préparée par Frère Marie Pâques, de Lérins, Frère Bertrand, de Cîteaux, et Sœur Marie Josèphe, de Saint André la Plaine, pour mettre en route un site commun destiné à promouvoir la vie monastique auprès des jeunes. Ils avaient demandé à pouvoir bénéficier du lieu, et d'une partie de l'assistance, plutôt que d'avoir à susciter une autre rencontre juste pour cela.

Rapport moral 3 février 2010

Malgré menace de grèves SNCF, nous avons préféré maintenir cette date, en raison de la difficulté d'en trouver une autre...

Inscrits : 125 personnes dont 4 amis ou invités (Membres d'honneur, Fondation des Monastères, Mme Blot...)

115 Communautés représentées - 224 communautés membres - 39 pouvoirs - 140 contrats

Nous avons parmi nous Mère Marie Bernard, Présidente du SDM (Service des Moniales), et le Prieur Général de la Congrégation de Croixrault, ainsi que plusieurs Pères Abbés.

Composition du conseil d'administration

Président : Frère Nathanaël, Abbaye de Tamié

Vice-Présidente : Sœur Marielle, de Sainte Françoise Romaine

Vice-Président : Père Martin-Marie, Abbaye Saint-Joseph de Clairval, Flavigny

Secrétaire statutaire : Sœur Anne-Marie, Carmel de Montmartre

Trésorière : Sœur Madeleine, Abbaye Notre Dame de Belval

Autres membres

Père Luc, Abbé de la Pierre qui Vire, en tant que représentant de la CMF

Sœur Marie Dominique, prieure de Saint Germain en Laye, en tant que représentante du SDM

Sœur Marie-Reine, Visitandine de l'Avenue Denfert-Rochereau, PARIS

Sœur Marie, Dominicaine de Fanjeaux (Excusée Journée Internationale dominicaine)

Secrétaire : S. Myriam Carmel de St Sever

Pour aider à limiter le poids de la charge du Président, des délégations officielles ont été mises en place :

CMF – SDM ont leurs représentants au sein de Monastic ;

Père Martin, participe à la **CMA** ; + F. Philippe (Tamié) + S. Marie-Christine (Limon)

S. Marielle, déléguée pour **LMC**

S. Marie-Reine, déléguée pour les **ATC**

S. Anne-Marie, déléguée pour la **BOUTIQUE THEOPHILE**

F. Nathanaël a conservé le suivi du groupe des **HOSTIES**, et en parallèle les relations avec le Cèdre.

Le problème du renouvellement reste à résoudre, Père Luc continue de suivre la question.

La liste des personnes-contact a été un peu améliorée.

Ne pas hésiter à consulter en cas de doute pour des contrats, des appels téléphoniques douteux, etc. Les arnaqueurs s'attaquent à toutes les failles, il en va de votre responsabilité, et lorsque les choses sont mal engagées, il est très difficile de faire machine arrière.

Nous vous **encourageons** notamment à ne pas hésiter à **prendre conseil** lorsque vous envisagez la création d'un site Internet, avec ou sans vente en ligne. Ces choses ne s'improvisent pas, c'est tout un monde avec lequel il faut se familiariser, un mode de communication qui peut être parfaitement inefficace s'il n'est pas adapté.

Philippe Mignotte propose ses services aux communautés qui voudraient créer un site.

Réunions du CA

Le 24 juillet 2009, lendemain de l'Assemblée générale ; le 18 novembre 2009

Chaque fois à la Fondation des monastères

Le nombre des membres a un peu baissé en raison de diverses fermetures ou fusions (notamment Peruwelz, Sigolsheim, La Grâce Dieu), 224 membres dont 17 hors de France.

Par contre, **les contrats continuent à augmenter un peu**, on doit en être à **140** et ça n'est pas fini, car **tous les produits et services qui pourraient avoir le logo ne l'ont pas encore demandé**, et il y a du retard à rattraper en ce qui concerne **l'étiquetage des hosties**, nous souhaiterions arriver à ce que tous les membres du groupe mettent le logo sur leurs emballages – avec le nom du monastère !

Journée de formation

Monastic n'a pas organisé de journée de formation en 2009. Cependant, une journée assez suivie a été organisée en novembre par la **Fondation des Monastères et la CORREF**, « **La disparition des instituts religieux, discernement, décision et devenir des œuvres** ».

Père Martin y représentait Monastic.

Il est prévu qu'un **fascicule autonome** sera publié par la Fondation des Monastères, en lien avec la CORREF, pour en redonner tous les textes.

Promotion de la marque

Nous avons tâché de maintenir le **contact avec les journalistes**, nous constatons qu'il n'est pas facile de communiquer sur Monastic en tant que tel. Le **côté « business »** de certaines de nos activités est malheureusement **un peu trop mis en avant**.

D'autre part, nous tâcherons de **vous donner au fur et à mesure la liste des produits qui reçoivent l'attribution du logo pour la première fois**, pour qu'ils soient davantage diffusés dans les magasins des autres monastères.

Relations avec les associations voisines

LMC

Frère Jean François de Belloc, président de LMC, ici présent, a été invité pour la matinée au conseil d'administration de Monastic, afin de mieux se connaître et de voir comment aider le public à faire la distinction entre les diverses offres présentes dans les magasins de monastères. Il était accompagné de **S. Marie Samuel de Dourgne**.

Il en a résulté un projet que nous allons vous soumettre :

Dans le but **d'aider l'économie de monastère** LMC a démarré avec des **produits issus d'un laboratoire** (aujourd'hui ça lui colle à la peau) mais, comme nous l'a rappelé F. Jean-François, **ce n'est pas que cela**. LMC aurait tendance à s'en retirer...

Nous le verrons tout à l'heure nous avons de **plus en plus de difficultés à élaborer des produits monastiques**, LMC reste là pour **nous aider à nous accompagner dans le commerce** de nos magasins. F. Jean-François va intervenir dans ce sens...

Au CA nous avons pensé qu'il serait souhaitable de communiquer sur un même document afin de ne **pas opposer** « Monastic » et « LMC » **mais de les apposer** pour une plus grande **clarté** auprès de nos clients de magasin. **Êtes-vous d'accord pour élaborer un dépliant qui expose les choses clairement ?** Nous aurions pensé à vous demander un vote à main levée.

Quelles seraient les réticences ?

LMC prévoit une formation pour les responsables de magasins, qui pourrait être ouverte à d'autres participants, l'invitation sera précisée en son temps, mais le nombre de places sera limité !

Le Cèdre

Une rencontre avec les responsables du Cèdre est devenue nécessaire, en raison du référencement des cierges qui est à l'étude. En fait, c'est surtout le marché des hosties qui risquait d'être déséquilibré par cette initiative. Le **premier contact** très positif a eu lieu en août, lors de la rencontre annuelle du **groupe des hosties**, avec M. Eric Chevallier, directeur du Cèdre. Maintenant, le travail se poursuit, le Cèdre a même **proposé de promouvoir les hosties fabriquées dans les monastères** sous une forme qui reste à mettre au point.

ATC

Lancement de la **vente ligne par Internet** ; assez **timide pour le moment** comme tous ceux qui connaissent ce genre de commerce, il faut beaucoup de **patience et de ténacité** pour commencer à en voir des fruits...

Boutique de Théophile

Père Colomban va vous en parler lui-même, une étape importante a été franchie, puisque le prestataire pour la mise à jour du site a été choisi.

Ce sont des associations proches de Monastic, elles sont à notre service, ne pas hésiter à utiliser ces moyens.

Hosties : **DVD**, la jaquette est finie ; le marché des hosties est fragilisé aujourd'hui par l'apport de fabrications industrielles en provenance de Pologne ou d'Italie. De ce fait, nous avons dû faire une lettre à l'évêque chargé de la vie consacrée (Monseigneur Denis Papin), au recteur du sanctuaire de Lourdes (Père Recteur Horacio Brito). Le SDM est aussi intervenu à l'occasion de la rencontre des évêques à Lourdes.

Parmi les pistes de travail

Les **groupes continuent dans l'ensemble leur fonctionnement ordinaire**. Le même travail pourrait se développer dans d'autres secteurs d'activité, on songe par exemple aux **confitures**, qui sont un secteur très représenté.

Frère Nathanaël, Cistercien de Tamié, Président de Monastic

PRÉSENTATION DES COMPTES

BILAN AU 31/12/2008

ACTIF		PASSIF	
Stocks	516,99	Report à nouveau	38 208,44
Livret A	45 631,11	Résultat de l'exercice	11 261,67
CCP	3 140,04		
Caisse	181,97		
	49 470,11		49 470,11

COMPTE D'EXPLOITATION ANNÉE 2009

CLASSE 6

DVD HOSTIES (suite)	3 909,99
Dossiers verts	0,00
Frais de secrétariat	809,33
Logos	376,66
Mutuelle St Christophe	133,91
Internet	5 370,16
Honoraires (pour le renouvellement de la marque)	3 474,94
Transports catalogues etc...	160,14
Frais de réunions	5 814,24
Frais de voyages	5 281,91
Frais de téléphone	856,23
Frais postaux	163,17
Valeur d'entretien	9 067,31
Charges financières	20,00
Partage: subv. accordée.	1 411,28
TOTAL DES CHARGES	36 849,27

CLASSE 7

Vente de logos	498,00
Cotisations	19 144,00
Revenus financiers (livret A)	761,60
DONS	100,00
Transfert de charges: timbres	52,23
TOTAL DES PRODUITS	20 555,83
Résultat de l'exercice	-16 293,44

BILAN AU 31/12/2009

ACTIF		PASSIF	
Stocks	1 035,30	Report à nouveau	49 470,11
Livret A	30 792,71	Excédent de l'exercice	-16 293,44
CCP	1 329,86		
Caisse	18,80		
	33 176,67		33 176,67

Les frais d'honoraires correspondent au renouvellement de la marque, ils sont élevés car il faut prendre beaucoup de classes, compte tenu de la variété des produits et services. De plus, imprimerie et reliure, assez bien représentés dans les ateliers, avaient malencontreusement été supprimés lors du renouvellement précédent. Leur réintroduction a demandé l'équivalent d'un nouveau dépôt de marque ; on en a profité aussi pour mieux détailler certains services dont l'intitulé a été modifié depuis le précédent renouvellement.

BUDGET PRÉVISIONNEL ANNÉE 2010

CLASSE 6

Dossiers verts	1 500,00
Frais de secrétariat	800,00
Logos nouvelle commande	400,00
Mutuelle St Christophe	134,00
Internet 400*12	4 800,00
Publicités diverses	0,00
Frais de réunions	6 000,00
Frais de voyages (2270 fin mai)	4 000,00
Frais de téléphone	900,00
Frais postaux	160,00
Valeur d'entretien	9 000,00
Charges financières	10,00
Frais exceptionnels	0,00
Partage	2000,00
Dépenses autres	3 500,00
 TOTAL DES CHARGES	 33 204,00

CLASSE 7

Vente de logos	500,00
Cotisations	18 000,00
Revenus financiers (livret A)	500,00
DON Fondation des Monastères	
 TOTAL DES PRODUITS	 19 000,00

Résultat	-14 204,00
----------	------------

Sœur Madeleine, Cistercienne de Belval, Trésorière de Monastic

CMA

Rapport simplifié des activités 2009

Note : ce texte n'a pas été donné à l'assemblée générale, mais il peut servir de référence.

FONDS DE DOTATION

Cette nouvelle forme de personne morale a été mise en place par l'article 440 du 4 août 2008. Elle peut être créée par une personne morale ou une personne physique ; comme une association elle est simplement déclarée, avec dépôt des statuts à la préfecture ; **son objet doit être d'intérêt général** ; elle a la même capacité qu'une fondation ; elle peut recevoir legs et donations sans tutelle ; elle doit avoir un commissaire aux comptes, elle peut avoir des immeubles de rapport.

SUBVENTION DE L'ADEME

Le tribunal administratif de Dijon a rejeté le recours au motif que la communauté de Flavigny est considérée comme culturelle. L'appel déposé par la communauté de Flavigny sera jugé à Lyon.

L'avocat fait remarquer que l'article 2 de la loi de 1905 a une portée générale, au-delà des seules associations culturelles régies par le reste de la loi.

Signalons qu'une autre communauté, qui n'a pas la reconnaissance légale, a eu une subvention de l'ADEME, en tant que simple association, pour son étude de faisabilité.

Par ailleurs le Tribunal Administratif de Lyon a condamné l'ADEME dans le dossier de la Chartreuse de Porte (Ain).

ACTUALITÉ FISCALE

Quelques points de la loi de finance de 2009 et de la loi rectificative de 2008.

- L'agriculture biologique bénéficiera d'un crédit d'impôt. Si le crédit est supérieur à l'impôt, le surplus sera versé au bénéficiaire.
- Mise en place d'un amortissement exceptionnel pour le matériel d'économie d'énergie.
- En 2011 suppression de l'IFA (impôt forfaitaire administratif). En 2009 pas d'IFA si le CA est inférieur à 1 500 K€, en 2010 pas d'IFA si le CA est inférieur à 15 M€.
- Mise en place d'un prêt à taux zéro pour les travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments anciens. Les personnes éligibles seront les SCI et les personnes physiques. Quid des communautés religieuses ?
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties où ont été faits des travaux d'économie d'énergie, et sur les propriétés non bâties servant à l'agriculture biologique.
- Mise en place d'un crédit d'impôt pour les travaux sur les logements anciens.

SEUIL D'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA ET AUX IMPÔTS SOCIÉTÉ

Un décret va annoncer le changement de seuil pour l'assujettissement à la TVA, TP, IS.

Il passerait de 60 000 € à 80 000 €.

DÉVOLUTION D'UN MONASTÈRE

En cas de suppression d'une communauté, ses biens immobiliers sont en général dévolus à une autre communauté, éventuellement celle qui l'accueille. Le Conseil d'État accepte la décision de suppression, ce qui inclut l'acceptation de la dévolution. Aucune autre autorisation n'est à demander à la préfecture.

RECONNAISSANCE LEGALE - TRANSFERT DES BATIMENTS

À propos d'une demande de reconnaissance légale.

Le problème qui bloque le dossier est celui des bâtiments qui sont la propriété des sociétés commerciales. Si on envisage de transférer cette propriété à la communauté reconnue il y aura des plus-values taxées de façon importante.

Le seul moyen d'échapper à cette imposition est de laisser les bâtiments au bilan des sociétés commerciales.

PUBLICATION DES COMPTES EN CAS DE LIBÉRALITÉS OU SUBVENTIONS

L'article 41 de la loi 87-571 du 23 juillet 1987 fait obligation aux organismes à but non lucratif de déclarer et de publier au JO leurs comptes si les dons reçus dépassent le seuil de 153 000 €.

L'article 612-4 du code de commerce met dans la même obligation si l'organisme reçoit une subvention dont le montant dépasse le même seuil.

Revenant à l'article de Monsieur Pierre Avignon, dans le numéro 159, en juillet 2009, de la revue *Les Amis des Monastères*, concernant l'obligation faite aux associations, fondations, congrégations de publier leurs comptes si elles reçoivent plus de 153 000 € de dons ou subventions, le Père Achille Mestre fait remarquer qu'il y a une interrogation en ce qui concerne les congrégations. Sont-elles tenues à publier leurs comptes ?

L'examen attentif des textes laisse présumer qu'un autre décret, relatif aux organismes non lucratifs qui ne sont ni associations ni fondations est attendu. **En l'état actuel, l'obligation ne pèserait donc pas encore sur les congrégations.** La non-publication n'est pour le moment assortie d'aucune sanction.

TAXE D'HABITATION

Les sœurs ont payé la taxe d'habitation jusqu'en 2003. L'avis d'imposition était établi au nom de « La Supérieure des Sœurs de... ». Puis elles n'ont plus reçu d'appel. Le CDI leur a précisé que cet impôt dépendait du revenu fiscal de référence, et que le monastère était considéré comme résidence secondaire (???).

Nous leur conseillons de préciser aux impôts que les bâtiments appartiennent bien à la communauté.

VERSEMENT VALEUR D'ENTRETIEN PAR UNE ASSOCIATION IMMOBILIERE

Les frères habitent des locaux gérés par une association où l'un d'eux travaille. Cette association peut-elle verser une valeur d'entretien à la communauté ?

Il n'y a pas d'objection.

ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE, ASSOCIATIONS CULTUELLES ET CAPACITE A RECEVOIR DES LIBERALITES

Leur régime « d'agrément préfectoral » valable pour 5 ans, avait été supprimé par le nouveau dispositif issu de la l'Ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005. Ces associations doivent maintenant, après une libre acceptation, déclarer leurs legs et donations au préfet, qui dispose du droit de s'y opposer, privant alors d'effet l'acceptation. Tant qu'elles n'ont pas reçu de nouvelle libéralité, les associations anciennement agréées sont donc dans l'incertitude de leur capacité à en recevoir.

Pour remédier à cet inconvénient, la Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 a institué (article 111 - V) une sorte de rescrit administratif, permettant à ces associations d'interroger le préfet pour savoir si elles relèvent de l'une des catégories mentionnées au dernier alinéa de l'article 6 de la loi de 1901 (association à but exclusif d'assistance, de bienfaisance, de recherche scientifique ou médicale) ou à l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905 (associations cultuelles), ce qui conditionne le bénéfice d'avantages réservés à ces catégories.

La Loi renvoie à un décret pour préciser les conditions dans lesquelles le préfet se prononcera sur les demandes des associations. Ce décret est actuellement à l'étude. À suivre.

NOTION D'INTÉRÊT GENERAL

L'association des Amis de B... a reçu une réponse négative à sa demande de pouvoir délivrer des reçus fiscaux, puisque l'association concerne **un nombre restreint de personnes.**

En revanche le conciliateur fiscal a donné son accord¹. Mais son document ne peut avoir une portée générale.

Il faut de nouveau insister sur la mise en avant de l'accueil dans les communautés. Il est envisageable de conseiller de faire des *reçus fiscaux au nom de l'accueil*, en prenant la précaution de comptabiliser les dons en crédit de l'activité d'accueil.

NOUVEAUX FORMULAIRES POUR REÇUS FISCAUX

Une congrégation légalement reconnue, qui délivre des reçus fiscaux depuis l'origine, après avoir interrogé l'Administration fiscale nous interroge sur le nouveau formulaire des reçus fiscaux. Dans quelle catégorie se situer ?

Il faut cocher « autres » avec la mention « congrégation reconnue légalement par décret du paru au JO le... » en reprenant l'objet culturel social et missionnaire figurant sur le précédent modèle et conseillé par le Chef du Bureau des Cultes en 1994. Il n'y a pas lieu de solliciter l'Administration fiscale. Les échanges écrits passés avec le Ministère de l'Intérieur suffisant a priori à faire la preuve de leur bonne foi.

ARRÊTS DE LA COUR DE CASSATION CONDAMNANT LA CAVIMAC

La Cour de Cassation a rejeté les pourvois déposés par la CAVIMAC concernant cinq arrêts de la Cour d'Appel de Rennes donnant raison à des religieux(es) qui réclamaient la validation de trimestres correspondant à des années de noviciat voire de postulat dans des congrégations qu'ils avait quittées.

La Cour n'a pas tenu compte des particularités de la Caisse des cultes, bien qu'approuvées par un arrêté ministériel du 24 juillet 1989, et elle a mis « exclusivement » en avant les dispositions de l'article L 721-1 du code de la sécurité sociale, qui précise que la couverture sociale doit être effective dès le début de l'exercice d'une activité. La Cour n'a pas retenu non plus le contenu des statuts congréganistes et les règles canoniques précisant que l'on est religieux à la profession simple, éléments dont tiennent justement compte les pratiques de la caisse des cultes.

Ces conclusions ont été prises par le juge judiciaire. Monsieur Landouzy se demande si, dans une prochaine affaire, il ne faudrait pas se référer à un juge administratif.

Il ne paraît pas opportun de donner des directives ou conseils aux communautés. Il est préférable d'attendre d'éventuelles questions posées par elles et de les renvoyer à la CORREF (au P. Mestre qui suit tous ces dossiers au sein d'une cellule juridique ad hoc).

Il reste la question de la prise en charge des postulants. Deux solutions semblent possibles :

- Les déclarer à la CAVIMAC, en considérant qu'ils partagent la vie de la communauté autant qu'un novice.

- Les salarier en les rémunérant exclusivement en avantages en nature. Pour valider les trimestres il faut évaluer ces avantages en nature à l'équivalent de 70 heures par mois au SMIC.

DOMICILIATION FISCALE DES RELIGIEUX RESIDENTS A L'ETRANGER

Sœur Marie-A... demande ce qui détermine la domiciliation fiscale, en particulier pour les personnes qui vivent à l'étranger, mais qui reçoivent leur retraite en France.

La domiciliation fiscale est déterminée par la territorialité de l'impôt. Les revenus étant en France, la domiciliation fiscale est en France.

ACCÈS HANDICAPÉS

Sœur I... aimerait des précisions sur l'obligation, pour les ERP de 5e catégorie (ceux qui reçoivent moins de 200 personnes), concernant l'accès des handicapés.

Dans le CCH (Code de la Construction et de l'Habitat) à l'article R 111-8 III, sont précisées les règles concernant ce problème. L'Arrêté du 1er août 2006 modifié par ceux du 31 mars 2007 et du 30 novembre 2007, aborde l'ensemble des prescriptions techniques qui constituent le nouveau corpus réglementaire de l'accessibilité.

Il en ressort que l'obligation d'accessibilité concerne moins celle aux locaux proprement dits que l'accessibilité aux prestations fournies par la structure qui reçoit, en l'occurrence l'hôtellerie. Ainsi une

¹ Il y a un conciliateur fiscal par département. Il vient soit de la CGI, soit de la Trésorerie Générale.

hôtellerie propose un logement, un lieu de prière, un lieu de restauration, un lieu de rencontre. À partir du 1er janvier 2015, il faudra qu'une personne à mobilité réduite puisse profiter de ces prestations ; ceci sans tenir compte qu'elle ne puisse pas accéder à toutes les parties du bâtiment. L'article précise même qu'en cas d'impossibilité de modification du bâtiment existant, il sera admis qu'une solution de substitution soit proposée. Ainsi si l'une des prestations n'est pas accessible (par exemple le logement en étage sans possibilité de mettre un ascenseur), mais que l'on propose une solution dans un autre bâtiment l'agrément ne sera pas refusé.

Évidemment en cas de nouvelles constructions, l'ensemble des règles d'accessibilité aux handicapés de l'article R 111 seront à appliquer.

On peut consulter les sites www.handicap13.fr, ou www.legifrance.gouv.fr ou www.coliac.cnt.fr (comité de liaison pour l'accessibilité).

Père Martin Marie, Bénédictin de Flavigny, vice-président de Monastic, membre de la CMA

Appel pour Monastic

Nous insérons ici telle quelle une lettre du Père Abbé de La Pierre-qui-Vire, adressée aux membres de la CMF (Conférence Monastique de France). Bien qu'elle soit donc adressée aux supérieurs, le message est identique à l'adresse des supérieures. Il n'y a jamais eu d'empêchement pour que la présidence de Monastic soit assurée par une moniale.

Chers Pères Abbés et chers Pères Prieurs,

Comme membre du Conseil d'Administration de Monastic, en lien avec notre Conférence Monastique, je m'adresse à vous pour une information et un appel.

Une information : Vous recevrez prochainement un compte rendu de la dernière assemblée générale de Monastic de Février, consacrée à la question du Travail monastique face à l'économie d'aujourd'hui ». Je vous invite à y prêter attention, car la table ronde qui a porté la réflexion était de grande qualité, bien représentative de notre diversité monastique en France.

Un appel : Nous sommes toujours en recherche d'un président pour Monastic. Le f. Nathanaël de Tamié, actuel président, accepte de poursuivre la tâche pour un temps, mais ne peut durer trop longtemps pour des raisons de disponibilité. Suite à notre dernière assemblée, j'ai sondé les pistes qui avaient été suggérées auprès de trois monastères, mais sans succès. Aussi je me tourne vers vous, auriez-vous un frère qui pourrait rendre ce service dont je rappelle l'étendue :

- en terme de sorties sûres : il y a en février 2 jours (Assemblée Générale + Conseil d'Administration), en juillet 1 jour (Conseil d'Administration), et en automne 1 ou 2 jour(s) selon qu'il y ait ou non journée de formation, soit 4 à 5 jours sûrs. A cela peut s'ajouter, l'une ou l'autre sortie pour suivre une affaire ou un secteur (par ex le groupe des hosties actuellement). De ce point de vue, se met en place une meilleure répartition des tâches et des sorties pour soulager le président qui ne doit plus aller à toutes les Assemblées Générales des ATC, de Théophile ou LMC...
- en terme de temps de travail au quotidien : le f. Nathanaël disait environ 2x un ¼ d'heure de communication téléphonique par semaine, avec la Sr Myriam, la secrétaire qui assure tout le travail de courrier, d'infos ou de recherche...J'imagine que cela doit être variable selon les affaires à suivre...davantage au moment des Assemblées.
- reste naturellement le fait de porter l'ensemble de l'association, avec l'aide du C.A. en suivant des questions, en organisant les différentes journées et assemblées...ce qui se mesure pas seulement en temps, mais aussi en attention.

Cela suppose un frère qui ait des talents d'animation et une certaine connaissance des « choses » économiques, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit cellérier (comme c'est le cas actuellement). Il ne serait sans doute pas sain qu'il soit abbé ou supérieur de communauté, afin de mieux correspondre aux préoccupations des frères et des sœurs « de la base », et non pas à celles des supérieurs.

Je vous remercie pour votre attention à cette question qui mérite d'être relevée, car Monastic joue un rôle important dans le paysage monastique français, rôle qui serait ressenti comme un réel manque si l'on ne parvenait pas à l'assumer...Plusieurs d'entre nous auront des rencontres au sein de leurs congrégations ou ordre, dans les mois à venir. Ce peut-être l'occasion d'aborder sérieusement la question, qui devient cruciale... Je vais aussi adresser celle-ci aux moniales...

Bonne marche vers Pâques, en communion dans le service de nos communautés

*P. Luc, Abbé de La Pierre-qui-Vire,
membre du conseil d'administration de Monastic en tant que représentant de la CMF*

Dernières actualités de la Boutique de Théophile,

Je suis heureux d'entendre parler d'un travail de rapprochement à faire entre LMC et Monastic, de liens à créer et à fortifier : la même chose serait à faire entre la Boutique de Théophile et Monastic.

Théophile prend une nouvelle jeunesse. Une nouvelle version du site, qui a une dizaine d'années, est en projet. Depuis un an, nous avons réalisé tout un travail de refonte, pour aboutir à cette nouvelle version qui devrait être opérationnelle fin février (2010), avec une mise en page plus claire, plus agréable, plus aérée, davantage de possibilités, une navigation plus fonctionnelle.

Le nombre de membres est inchangé : Trois boutiques ont arrêté par manque de personnel, trois nouvelles boutiques sont arrivées. Il ne reste presque plus que des monastères, sauf l'Arche de la Rebellerie, mais ça ne leur apporte pas grand-chose (c'est un CAT – Centre d'aide par le travail, pour handicapés – qui fait du vin).

Certaines communautés ont un site de vente personnel par ailleurs, ça n'est pas contradictoire, on pourrait le comparer à une chaîne de magasins qui a plusieurs points de vente. De même, la vente en ligne de l'ATC ne fait pas double emploi. La vente par Internet est un nouveau mode de consommation, qui fait partie intégrante de la société d'aujourd'hui ; elle s'est beaucoup développée, elle ne va pas diminuer.

La vente en ligne est aussi vitale pour l'avenir de l'ATC, qui a été sérieusement mis en question l'an dernier. La vente par Internet était devenue nécessaire pour leur développement, mais ça ne fait pas concurrence aux Boutiques de Théophile. Une fusion n'était pas non plus envisageable. Les Boutiques de Théophile existent depuis dix ans et commencent à être bien connues et à bien tourner. De plus, elles ont réussi à développer une clientèle dans un domaine que les ATC prennent plus difficilement en charge, celui d'un artisanat haut de gamme non alimentaire, notamment pour des produits volumineux (couettes du Carmel de Verdun), ou chers (articles en cuir du Carmel de Saint Sever sur Adour).

En 2004 le chiffre d'affaires global était de 59 000 €. Il est passé à 195 000 € en 2009 : belle progression, malgré le départ de trois boutiques importantes, dont les nouvelles boutiques sont loin d'atteindre le chiffre d'affaires.

On est passés de 1300 commandes par an à près de 4000 aujourd'hui.

Le taux de transformation (conclusion d'un achat au terme d'une visite) est de 35%, ce qui représente une bonne moyenne. Autrement dit, sur 1000 visiteurs, 35 vont jusqu'à l'acte d'achat, or une moyenne de 10% est déjà considérée comme très bonne. On peut l'expliquer en disant que notre clientèle est déjà fidélisée.

L'ATC fait de grosses commandes (groupées), tandis qu'avec Théophile, il s'agit de petites commandes de vente directe au particulier (avec envoi postal), mais avec des marges supérieures. Il est intéressant d'avoir les deux.

Dans le même sens, nos relations, qu'il s'agisse de l'ATC ou de Monastic, ne sont pas à envisager en termes de concurrence, mais de complémentarité, de collaboration sous une forme ou une autre : Le monde bouge vite, les communautés sont fragiles, on ne sait pas ce que réserve l'avenir, l'important est de rester ouverts.

Certains trouvaient que nos cotisations étaient chères. C'est vrai pour un petit chiffre d'affaires : il faut avoir beaucoup de produits, un peu comme dans nos magasins. Une communauté n'avait mis que des biscuits, ça n'a pas très bien marché. À la limite, pourquoi ne pas mettre tous les produits du magasin sur le site ?

Mais d'autre part, il pourrait y avoir des boutiques qui se groupent. Prenons par exemple plusieurs carmels qui feraient ensemble une seule boutique sur Théophile, plutôt en se groupant selon la géographie. Cela permettrait de partager les frais – et d'avoir plus d'adhérents à la boutique de Théophile... – ce qui est un peu aussi le but de mon intervention...

Nous tâcherons de faire un courrier dès que le nouveau site sera au point, notre conseil d'administration étant demain.

La situation de la Boutique de Théophile est bien similaire à celle des communautés : il y a beaucoup de dynamisme, des travaux dans les bâtiments, les hôtelleries, des églises aménagées, des monastères construits même... Et en même temps, beaucoup de précarité. La boutique de Théophile vit la même chose avec beaucoup d'espérance et de conviction, car elle répond vraiment à un besoin. La clientèle de nos magasins est assez âgée ; le chiffre d'affaires des magasins a tendance à la baisse. La vente en ligne peut pallier partiellement ce manque à gagner. Sans rien faire, sur 300 000 € de chiffre d'affaires à Maylis, nous en avons 22 000 sur la Boutique de Théophile. Si nous nous en occupions davantage, on pourrait faire plus.

Nombre visiteurs/an : 180 000 en 2008

Panier moyen : 11 commandes / client / jour, pour un montant de 49,41 €

110 000 visiteurs uniques ; 366 visiteurs par jour

Montant de la cotisation 80 €

Droit d'entrée 400 €

Participation frais de fonctionnement 300 €

Prélèvement de 15% sur les ventes pour la rémunération du webmaster.

Père Colombar Bénédictin de Maylis, Président de la Boutique de Théophile

LMC (Lien des Monastères pour le Commerce)

Cette intervention souhaiterait éclaircir la météo... de gros nuages planent sur LMC, et j'espère que ça ira mieux après les explications.

LMC est une association créée en 2001. Son but, d'après ses statuts, est : « aider les membres dans leurs démarches commerciales ». Elle compte aujourd'hui une trentaine de membres, dont 26 monastères, et 4 autres entités plus ou moins liées au commerce des produits monastiques : 2 ATC, les OAA (Orphelins Apprentis d'Auteuil), et Monsieur Lafosse, qui possède un petit magasin à Bagnères de Luchon, station thermale des Pyrénées.

À la différence du logo Monastic, destiné à mettre en valeur le produit, son origine monastique, le fait qu'il est fabriqué par des frères et des sœurs, LMC n'est pas fait pour se mettre au service de la vente de produits. Au contraire, LMC se situe au niveau du magasin dans le monastère, le projecteur est mis sur l'animation du magasin, les responsables du magasin : leur démarche commerciale est de chercher toujours de nouveaux produits. LMC veut promouvoir cette démarche.

Pour cela, des moyens diversifiés ont été mis en place :

- lieu de concertation, possibilité de se concerter sur un produit d'origine non monastique qui peut intéresser la clientèle, de réfléchir sur le produit ;
- lieu de recherche de nouveaux produits faits par des entreprises non monastiques qui peuvent intéresser la clientèle ;
- recherche du meilleur producteur, et négociations pour mettre au point un contrat :
Une société qui se trouve face à trente demandeurs fait d'autres propositions que lorsqu'elle se trouve devant un vendeur seul ; il faut qu'elle se mette dans d'autres dispositions commerciales.
- formation sur les produits vendus, pour ne pas dire n'importe quoi. Il y a besoin de sensibiliser les frères et sœurs, qui ne font qu'enregistrer les achats – c'est tout le problème de la différence entre le responsable du magasin et ceux qui sont à la caisse. Les sensibilités, l'attention, l'engagement ne sont pas les mêmes.

Au terme de ces étapes, LMC peut élaborer des contrats ou laisser ses membres créer une relation commerciale avec la personne qui a proposé un produit. Tout le monde n'est pas obligé de vendre les mêmes produits. Il y a à la fois travail de groupe et liberté des membres.

LMC n'est pas lié uniquement aux produits Bonne Fée nature : le commerce fluctue, bouge. L'association se veut un lien des monastères pour le commerce, sinon elle n'aurait pas un but suffisant. Comment se vit ce lien ? C'est un lien entre des organismes qui aident le milieu monastique à vivre en vendant des produits (ATC), avec d'autres organismes d'Eglise où le problème commercial existe aussi (OAA), ou même avec des laïcs qui tiennent à vendre des produits faits par des moines et des moniales. C'est un lieu de réflexion, de partage, de concertation avec tous ces liens. Pour le commerce, c'est un lieu d'échange d'expérience, d'information sur les produits. Il ne s'agit pas d'un logo pour défendre un produit, mais d'une association pour aider les responsables soit à développer, soit à réfléchir. Le développement n'est pas obligatoire, il peut s'agir d'une entraide.

Certains ont fait un essai qui ne s'est pas prolongé. Ça ne convient pas à tout le monde, à tous les cas de figure. Il y a un an d'examen avant l'engagement, il faut faire un bilan pour voir si ça apporte quelque chose, si l'association répond à l'attente. La cotisation annuelle est de 50 €. Les membres actifs doivent tous participer à l'Assemblée Générale, payer sa cotisation, faute de quoi on peut être radié de l'association.

LMC est aussi un lieu de formation, pôle de formation interne sur tel ou tel produit, en particulier sur les compléments alimentaires, avec des laboratoires, des médecins nutritionnistes, un travail très sérieux.

Maintenant, avec F. Matthieu de Mondaye, nouvel adhérent, de formation commerciale, nous prévoyons une formation à la technique commerciale, l'agencement, l'organisation des rayons. Elle comprend à la fois une formation théorique et un travail pratique dans le lieu où se passe l'Assemblée Générale, qui a lieu successivement chez l'un ou l'autre membre. On vient dans le magasin après la formation théorique : on demande aux participants de relever cinq points positifs, cinq points négatifs ; on travaille aussi à la reconstruction d'un rayonnage, c'est très stimulant.

Y aurait-il la possibilité d'ouvrir cette formation à d'autres participants ? Peut-être, dans la proximité géographique du lieu de l'Assemblée Générale (la prochaine est prévue pour septembre 2010 à Timadeuc).

On n'a pas le sentiment que les partenaires commerciaux font la course au chiffre d'affaires. Les magasins monastiques font ce qu'ils peuvent, mais ne sont pas forcément très performants. Mais les partenaires – pour autant que ça reste viable pour eux – peuvent comprendre que le chiffre d'affaires ne soit pas croissant, et peuvent conserver le partenariat sans cela.

On ne peut pas parler de « produits LMC », mais de produits sélectionnés, réfléchis... Les membres de LMC ne sont pas obligés de les commercialiser tous. LMC aide le responsable du magasin, il ne crée pas une gamme.

Quels sont les produits en question ?

- La gamme Bonne Fée nature (compléments alimentaires, mis au point par le groupe Pilège, spécialisé dans ce domaine et dirigé par des médecins nutritionnistes). Le magasin monastique n'est ni une pharmacie, ni une parapharmacie, mais il offre une assurance de qualité.
- Les produits de l'Artisanat SEL (organisme d'origine protestante), en provenance de pays en voie de développement, c'est du commerce équitable.
- Les tisanes Escofine, nous avons un partenariat commercial avec une société spécialisée dans la fabrication de tisanes pour différents problèmes de santé, ce sont des produits de très bonne qualité, recommandés par des spécialistes.

On pourrait aussi penser à créer des produits qui n'existent pas, pour lesquels il y a une attente, mais que rien n'existe sur le marché. Si jamais une communauté voulait lancer un produit, on pourrait l'aider.

Pour les articles religieux, nous avons fait l'étude, mais les besoins des magasins sont trop variés pour que ça ait pu aboutir.

Père Jean François, Bénédictin de Belloc, Président de LMC

Frère Nathanaël :

Je renouvelle la question sur l'opportunité d'une communication commune Monastic/LMC.

Le chantier s'ouvre, il sera toujours temps d'intervenir pour mettre au point la communication, pour clarifier l'information auprès des gens qui viennent dans les magasins. Mais nous avons un devoir d'honnêteté, qu'il s'agisse des produits monastiques et Monastic tels qu'ils sont définis dans nos règlements internes, de produits sélectionnés, ou de produits régionaux : il faut que ça soit clair pour le consommateur, d'une part par honnêteté, et d'autre part pour ne pas être pris en flagrant délit par rapport à la DGCCRF, qui commence à pointer un certain nombre de choses. Il serait dommage que nous, en tant que religieux, nous n'ayons pas cette honnêteté dans la présentation.

Ceux qui ont des réactions sont priés de s'adresser au secrétariat, nous considérerons que « qui ne dit mot consent ».

« Travail monastique face à l'économie d'aujourd'hui »

Partage d'expériences

Table ronde, comptes rendus des groupes, conclusion générale

Madame Constance de Buor, responsable du service religions à l'hebdomadaire « La Vie » depuis quatre ans, a accepté d'animer la table ronde à laquelle participaient :

- Père David, Abbé d'En-Calcat créateur d'hymnes, cuisinier – aide à la spiritualité ! – cellier pendant 11 ans, maintenant Abbé ...
- Frère Philippe, cellier de Tamié depuis 11 ans, après avoir passé 12 ans comme responsable de la fromagerie
- Sœur Marie-Paul, prieure du Carmel de Montmartre depuis 6 ans
- Sœur Agnès, Prieure des Dominicaines de Chalais depuis bientôt 6 ans (fin d'un second mandat). Antérieurement, procureuse et infirmière...

Présentation du thème de réflexion par Mme de Buor :

Le but de cet échange est un partage d'expérience autour du sens spirituel du travail monastique. Comment assurer la pérennité du travail, des postes, dans le cadre des communautés monastiques ? Ce sont des questions de fond, riches, cruciales, au sein d'une diversité de communautés, de réflexions, de choix : Nombre de monastères sont confrontés à une diminution de leurs effectifs et à un vieillissement de la communauté. Face aux exigences croissantes de la réglementation, à la complexification du travail, on peine aussi davantage à transmettre les compétences ; les façons de faire se modifient. Chaque responsable construit son propre réseau, et la transmission n'est pas toujours simple.

Les solutions adoptées sont multiples : concentration des responsabilités sur un petit nombre de têtes ; appel à des moyens extérieurs en l'absence de compétences (« Externalisation » - à d'autres monastères comme Chantelle), réduction du travail (seul affinage pour des fromagers), délégation à des laïcs (Chimay pour des raisons sociales), promotion du travail d'un artiste, accueil de sœurs âgées (Luçon), regroupement de communautés (Igny-Grâce-Dieu-Belval). Il n'y a pas de solution idéale, ce sont seulement des exemples, des cas de figure

Cinq extraits de reportages avaient été prévus : Aiguebelle Verdun, Le Barroux, Montbrison, La Coudre ; les séquences retenues présentaient le travail dans le contexte plus général de ses enjeux spirituels. Ils n'ont pas pu être visionnés pour cause de problème technique, mais sont disponibles, soit par invitation sur le blog de Monastic chez croire.com, soit par inscription pour recevoir le DVD en prêt.

On pouvait entendre dans les reportages que le travail construit l'homme mais ne doit pas dévorer le moine, qu'il rend solidaire des hommes, favorise l'équilibre de la vie monastique, au sens où c'est un service mutuel dans l'obéissance.

P. David

Au VI^e siècle, les gens travaillaient jusqu'à 16 h par jour. Saint Benoît instaure une civilisation du loisir, en dégageant 6 h par jour pour la prière. C'était une innovation très audacieuse, il a été le premier à instaurer une « civilisation des loisirs ». De ce délire-là, nous vivons encore.

Mais aujourd'hui, nous sommes dans une civilisation qui ne pense plus en termes d'équilibre, mais en termes de croissance, d'accélération, de retour sur investissement. Le travail est d'abord pour nous une prise de distance par rapport à ces diktats : croissance, urgence, compétitivité, concurrence... dans la Règle il y a « ce qu'il suffit ».

Avons-nous vraiment toujours besoin de ce qu'on cherche à obtenir par le travail ?

Dans la Règle de Saint Benoît, le travail est présent au nom du réalisme : « ora et labora ». Il y a 2 opus : l'oeuvre de Dieu, et le réalisme de l'oeuvre humaine. Il faut travailler pour manger. Le réalisme est excellent, mais il est à tenir en bride, le réalisme n'est pas « toujours plus ».

Le schéma le plus important de notre vie, c'est celui du corps communautaire, sinon, il fallait rester chez soi. Le corps communautaire est une réalité au-delà d'une simple association de membres dans le monastère, il est à vivre « en corps », et non en juxtaposition d'individus, et à faire vivre « à bras le corps ». Mais dès qu'on parle de corps, on parle de limite : il y a de qui est dedans et ce qui est dehors. Du temps de Saint Benoît, il n'y avait qu'une porte au monastère. Par le travail maintenant, il est facile de sortir, avec le téléphone, Internet... Si le corps s'étend n'importe comment, il perd ses limites, il se fragilise. Il doit être rassemblé, et non dispersé.

S. Agnès

Nous sommes 15 sœurs ; nous avons une activité commune, la biscuiterie, où 9 sœurs travaillent. Cet atelier, qui produit 22 t. de biscuits par an, assure 40% des revenus de la communauté. C'est rare dans la vie dominicaine : en moyenne, les ateliers des autres monastères ne fournissent pas plus de 15 à 20% des ressources. Il n'y a pas de salariés, sauf un mi-temps au magasin. 30% du travail de la biscuiterie était assuré par des bénévoles (production et conditionnement), ce qui posait problème. Le travail doit permettre la cohésion communautaire, ce qui est possible si la plupart peuvent y participer.

Nous avons demandé à ECTI, ils nous ont proposé une plus grande mécanisation en passant au conditionnement automatique ; certaines Sœurs optaient pour aller dans ce sens. La majorité a refusé pour éviter le stress occasionné par la surveillance de la chaîne, le bruit, pour garder une certaine souplesse dans les horaires de travail, et pour veiller à la qualité de la vie monastique : si on mécanise, il faut augmenter la productivité. Moi-même, je le sais par expérience, ayant travaillé en industrie pharmaceutique. Mais diminuer la production est de l'ordre de « l'intouchable », il faut une étude fine des chiffres pour ne pas entamer le seuil de rentabilité. Une réflexion est en cours avec un comptable pour voir jusqu'où la production peut être diminuée.

Pour le moment, nous avons diminué la production de 20% en modifiant les emballages (sacs en vrac, ce qui a diminué le travail de 20%). Au plan communautaire, la recherche de consensus a été très instructive. En fait, nous avons gagné du temps et de la main-d'œuvre, non par une mécanisation, mais par une évolution sur les emballages.

P. David

La décroissance : Lorsque le Père André-Jean est devenu Abbé, il a voulu réintroduire une petite heure, none, puis quelque temps après nous avons décidé d'avancer l'heure des vêpres d'une demi-heure, ce qui avait pour conséquence de diminuer la durée de travail de $\frac{3}{4}$ d'heure à 1 heure par jour, soit 5 h de moins par semaine. Ce fut une grâce pour la communauté qui s'en trouva plutôt mieux. Cela n'était pas évident au début, mais néanmoins, on a vu qu'on pouvait choisir son temps et non se laisser happer dans une spirale. Les personnes qui viennent au monastère disent : « Ah, chez vous, le temps s'est arrêté » ; même si ce n'est pas ce que nous vivons, c'est bon qu'ils le ressentent ainsi.

Il s'agit de consentir à baisser parce que nos forces baissent et à garder comme objectif la maîtrise du temps : choisir son temps, le premier est celui de la prière.

F. Philippe

Au début de mon travail de cellérier, j'ai passé du temps à faire circuler de l'argent dans des structures qui n'existaient pas ; le magasin notamment était conçu pour échapper à l'impôt... C'est pourquoi nous sommes passés à la reconnaissance légale de la communauté en 2002 avec une simplification des structures. La communauté a un statut, et les activités lucratives (fromagerie et magasin) en ont un autre (SAS, société par actions simplifiée), dont l'actionnaire unique est la communauté. L'économie de la communauté repose en tout sur trois secteurs : la fromagerie, le magasin et l'accueil.

La notion de corps peut se décliner de 3 manières :

le corps des bâtiments – avec le risque de fuite en avant dans le financement

Le corps communautaire, le corps qui est dedans, les frères –qui a conscience ou non de lui-même si les bâtiments le rassemblent ou le dispersent

le corps individuel

Un problème s'est posé pour le magasin. Le responsable du magasin, qui a à peu près le même âge que moi (entre 50 et 60 ans) a dit : « Je n'en peux plus, je ne suis pas entré pour ça au monastère »

En communauté, y a-t-il quelqu'un pour le remplacer ? Je ne vois personne. Mais avant de recourir à l'embauche, il faut se poser la question : en fait est-il indispensable que j'aie quelqu'un pour ce poste ? Sinon, faut-il rechercher un gestionnaire pour le magasin (c'est-à-dire « externaliser ») ? Nous avons alors pensé fermer le magasin, mais il y a eu un tollé de la part de divers organismes, faisant valoir que l'Abbaye jouait un rôle social dans la région. Nous faisons aussi partie du corps social, dans le canton, dans la région.

Nous réfléchissons actuellement au projet d'embaucher un responsable de magasin ; nous avons formulé ainsi notre annonce : « Vous serez gestionnaire d'un espace de profit » ; il ne faut pas avoir peur des mots : le magasin est un espace de profit. Le gestionnaire, personne ne le verra, les clients verront des frères qui, jusque-là, n'étaient plus libres pour répondre aux gens ou leur faire un sourire, trop pris par la gestion matérielle. Le magasin est espace de profit, certes, mais ce n'est pas que cela. Le rôle de la communauté est de donner une âme, de donner des conseils pour le choix d'un livre par exemple... En fait, cette solution n'était pas tout à fait mûre, aussi nous prenons six mois pour faire un audit.

S. Marie-Paul

La question se pose de la compétence, de la transmission des savoir-faire.

À la basilique de Montmartre, il y a beaucoup de passage, mais chez nous, au carmel, le magasin ne fait que 6 m2... Nous sommes une communauté de 18 Sœurs, dont 8 ont moins de 42 ans et 7 ont plus de 75 ans.

Dans notre monastère, il n'y pas l'espace nécessaire pour installer une grande salle de travail, d'où la nécessité d'une multiplicité de petites activités : broderie, enluminure, tricot, travaux artistiques pour lesquels il faut souvent des années pour former une jeune sœur... La génération qui entre est plus habituée à travailler sur un clavier d'ordinateur qu'à tenir une aiguille. Et finalement, la jeune soeur sera peut-être employée dans un autre secteur, vu la grande mobilité des emplois chez nous.

Il faut voir aussi quel travail nous est donné : il y a une évolution dans les offres. Ainsi, il nous a été proposé un travail de routage, que les sœurs ont accepté. Pourtant, je tiens à l'artisanat, et j'ai instauré, pour les sœurs qui le souhaitent, une heure par jour pour un travail artistique (poterie, icônes) ; cette dimension artistique se trouve chez chacun, mais il faut du temps pour la laisser se développer. Et l'artisanat évolue : une sœur de 95 ans réalise des enluminures magnifiques, de vraies œuvres d'art ; il lui faut une semaine pour en réaliser une. Et elle est ébahie qu'une jeune sœur peut, avec le scanner, en tirer 20 exemplaires en quelques minutes.

Il s'agit de garder de la souplesse pour répondre à des demandes ponctuelles et vivre un équilibre : chaque sœur travaille à plusieurs offices, tout en maintenant les tâches domestiques (cuisine, ménage), qui font partie du travail. Il n'est pas question pour nous d'embaucher, cela mettrait à mal notre équilibre économique.

P. David

Il ne faut pas partir dans une trop grande spécialisation, des formations trop coûteuses qu'on ne pourra pas forcément appliquer, mais savoir en rester à l'amateurisme. À En-Calcat, F. Philippe avait mis sur pied une librairie hors pair, il avait fondé Siloë ; en 1998 il a été emporté par un cancer à 48 ans, sans personne pour pouvoir le remplacer. Il faut parfois lutter contre nos peurs... et même nommer à une charge quelqu'un qui n'y connaît rien !... Savoir que nous sommes des « amateurs » et le rester. Son successeur improvisé, F. Jean-Luc, qui n'avait aucune formation commerciale, a fait à sa façon, mais très bien, sans catastrophe.

S. Marie-Paul

Il est important de vivre dans la souplesse et la solidarité pour donner un coup de main selon les besoins : les sœurs savent qu'elles peuvent compter les unes sur les autres. J'ai pris conscience qu'il n'était pas heureux qu'une sœur soit seule dans son secteur, c'est bien mieux d'être deux, dans la mesure du possible. Si une sœur ne peut plus assurer tel travail, celui-ci ne sera pas abandonné ou désorganisé pour autant.

S. Agnès

Produire « ce qui suffit » pour la vie de la communauté... Le travail est fait pour vivre et assurer nos dépenses, il ne doit pas entamer la vie communautaire. Est-ce que parfois, on ne court par après une production pour répondre aux besoins des bâtiments, des masses salariales, pour vivre une solidarité ? Est-ce qu'on ose suffisamment y réfléchir ?

Baisser sa source de revenu par le travail et repenser les équilibres demande du courage. Il y a 13 monastères de Dominicaines en France. Certains d'entre eux vivent à 50% de leurs produits financiers, ce qui n'est pas bon en soi. D'autre part, ils ont dû chercher des activités lucratives quand les revenus financiers ont baissé, et une activité lucrative ne se met pas en place du jour au lendemain ! Il y a une prise de conscience à faire. Une certaine précarité est souhaitable, et de ce point de vue l'ampleur et l'utilisation des revenus financiers doivent faire l'objet d'une réflexion.

D'autre part, quand les salariés deviennent trop nombreux, il y a un problème d'équilibre de vie... Si on est toujours en contact avec des laïcs, il y a des questions de critères de choix. La communauté s'investit mieux pour construire le corps communautaire si elle n'est pas trop dispersée. Comment les novices acceptent-ils de vivre entourés de salariés ? Nous sommes là pour vivre la vie contemplative et tendre à une vie unifiée.

Quand on n'y arrive plus, se pose la question de l'embauche pour le travail et aussi pour les services... or le travail domestique dans une communauté est important. Il faut se poser la question des choix et des relais. Ne pas se lancer trop vite, sans réfléchir.

F. Philippe

Le corps des bâtiments : beaucoup de dépenses des communautés sont liées à la structure, à l'entretien des bâtiments, c'est un investissement dans la durée.

Il faut distinguer d'une part les dépenses pour le train de vie courant où la retenue sera l'expression du vœu de pauvreté, d'autre part celles d'investissements pour disposer d'un outil de travail performant pour les emplois (lucratifs ou non) et enfin ceux nécessaires au maintien en état des lieux ... Pour les travaux de structure, c'est de l'argent que l'on n'a pas, de l'argent donné.

Je suis favorable à la technologie, c'est une aide. Mais le train de vie de la communauté ne doit pas être esclave de la technologie qui risque de nous piéger : automatismes, équipements...

Dans le corps, la vie doit circuler. De même, il est vital que les emplois circulent, en veillant à ce que les activités les plus rentables ne dépendent pas seulement de l'expertise d'un seul, pour ne pas faire face à un déséquilibre brutal lors de la disparition d'un membre de la communauté.

P. David

Nous avons 60% de charges incompressibles : 40% pour le bâtiment, et 20% de charges sociales. Il a fallu rénover l'hôtellerie intérieure ; mais quand on a déposé le dossier à l'APAVE, on nous a imposé des contraintes intenable : normes de sécurité, d'accès aux handicapés... On nous demandait d'avoir un deuxième ascenseur, un troisième escalier, alors qu'il est tout à fait possible d'accéder facilement à ceux déjà existants, et cela représentait un coût énorme. Finalement nous avons décidé de ne pas faire de déclaration de travaux, en disant que c'était de l'ornementation. Il y avait les camionnettes des entreprises devant le monastère pendant six mois, tout le village était au courant, mais le maire du village a bien voulu faire comme si de rien n'était et ça s'est bien passé. Je vous avoue l'inavouable, mais il y a des limites au délire sécuritaire.

S. Marie-Paul

Les 18 sœurs de notre communauté ont une très grande diversité d'origine (Wallis, Pondichéry, Martinique, diverses régions de France). Je me suis aperçue qu'il y avait besoin d'une formation au travail, notamment pour éveiller les sœurs au sens de la vie économique, du lien de celle-ci avec la vie spirituelle, de la responsabilité au travail. Il y a besoin de toute une éducation.

J'ai demandé à un Père Jésuite, spécialiste des questions économiques, de donner une formation sur « Economie et vie religieuse » à toute la communauté.

S. Agnès

A Chalais, nous sommes 15 sœurs dont 2 novices irakiennes et bientôt une postulante d'origine anglaise. Par ailleurs, nous ne disposons que de quatre retraites ne couvrant pas les cotisations

sociales, qui sont élevées. Pour une communauté « jeune », le problème des cotisations sociales change l'équilibre financier, d'autant que les sœurs en formation coûtent plus cher.

Nous sommes en pleine montagne. L'hôtellerie comprend 35 chambres, mais nous avons choisi de nous limiter à 20 personnes maxima par jour pendant l'été, pour garder le rythme et l'équilibre de la vie monastique, même pour l'office. La communauté a besoin d'être seule pour vivre le « Dieu seul et en premier », physiquement aussi. Il ne faut pas qu'il y ait toujours du monde à l'hôtellerie, sinon on est trop happé par l'extérieur, et la vie fraternelle ne se fait pas au bon niveau, on zappe par manque de temps sur les questions importantes. D'autre part, il faut entretenir la qualité fraternelle par des temps communautaires. En janvier l'hôtellerie est fermée pour recevoir ensemble une formation théologique, en octobre, elle est fermée pour permettre des échanges sur notre vie commune...

Pour l'entretien des bâtiments, nous avons besoin d'aide. Mais nous avons fait des choix dans les priorités d'aménagements, pour faire passer la communauté en premier, après avoir remis aux normes nos bâtiments d'accueil. Pour ces travaux, nous avons fait appel à la Fondation des Monastères, et nous avons reçu des dons. Les revenus ordinaires viennent pour environ 20% de l'hôtellerie, 35% des biscuits, 10% des retraites ; l'équilibre bouge vite. Le supérieur ne doit pas se laisser de reprendre ces questions, il faut s'adapter sans cesse, mais la communauté doit être sollicitée très régulièrement dans ce questionnement afin d'être sensibilisée.

F. Philippe

Lors une fête de saint Benoît, nous avons reçu l'abbé Pierre ; il avait dit : « Soyez pauvres mais pas si laids ! » Nous avons tâché dénouer le monastère en faisant attention à la beauté, une beauté qui nous ressemble, pas sophistiquée.

Tamié est le premier monastère trappiste selon le plan de l'abbé de Rancé. L'espace réservé à la communauté est marqué dans la disposition de l'église ; il n'est pas bon de se replier dans le chevet pour l'accueil. Les gens viennent pour participer à « notre » office.

Le train de vie de la communauté est modeste, il n'a augmenté que de 0,4% par an depuis que je suis cellérier : nous n'avons pas besoin de grand-chose pour vivre. C'est un peu notre adhésion au Cèdre qui l'a rendu possible, car ça a réduit le prix de l'alimentation. Il y a eu beaucoup de positif, même si j'ai eu un accrochage avec le Cèdre à cause des conditions qu'ils faisaient aux fournisseurs pour leur faire baisser leurs prix.

Quant aux dépenses de structure nécessaires, il vaut mieux attendre d'avoir l'argent. Le train de vie se gère en fonction de l'argent disponible.

L'hôtellerie représente le tiers des ressources. Nous sommes un lieu de passage, et même de tourisme. Nous recevons un public de tous âges. Ce n'est pas l'hôtelier qui compte l'argent qui rentre. Une semaine prospère n'est pas forcément bon signe : Ni les jeunes, ni les jeunes couples n'ont le sou ! Tant mieux si ça baisse, c'est peut-être l'avenir – et cela nous garde dans la gratuité. On fait un don à l'hôtellerie, ce n'est pas un dû.

P. David

Le cuisinier doit être bien choisi : la cuisine, c'est la vie, le lieu maternel par excellence du monastère, le lieu d'un don, d'une grâce, c'est un lieu vital. Suite au décès d'un familial, nous avons donné une aide aux frères cuisiniers, en embauchant une « petite main » il y a six mois-un an.

Nous sommes 60 frères marqués par l'âge, puisque nous comptons 40 « retraités ». Mais dans notre vie, la retraite n'existe pas ! Dans la vie monastique, on ne lâche jamais : vie de prière, vie fraternelle, vie de don de soi dans le travail. Il y a un trou dans l'âge et les générations (les retraités ont plus de 75 ans, et les plus jeunes moins de soixante ans), mais j'essaie d'éviter une communauté à deux temps et à deux vitesses. Nous avons une journée forestière une fois pas mois (à la suite de la sécheresse, il a fallu replanter une trentaine d'hectares et entretenir ces jeunes plants), et 18 Frères y participent. F. Patrice malgré son âge s'occupe toujours de l'atelier des cithares.

Dans notre hôtellerie intérieure, nous avons choisi de limiter le nombre des personnes pouvant être accueillies, en passant de 32 à 15 chambres. Nous avons aussi quatre chambres pour les pèlerins, et 36 lits à l'hôtellerie extérieure, ce qui fait un total de 55 lits, représentant 25 personnes en moyenne par jour. Nous avons voulu veiller à ce que la communauté ne soit pas écrasée par la charge d'accueil.

Pour résumer (ou : question dont la réponse serait à donner en forme de synthèse) :

Pourquoi le moine travaille-t-il ? Quels sont le sens, la valeur et la place et du travail dans la vie monastique ? Aujourd'hui, comment vivre l'équilibre ?

Le travail fait partie de notre vie, de son équilibre ; il contribue à la découverte du don de soi de ses propres capacités. La vie de prière passe à travers le travail, les relations qu'il suscite dans la communauté et avec l'extérieur.

Le nombre de membres de la communauté et leur âge ne veulent pas forcément dire quelque chose.

S. Marie-Paul

Il faut arriver à garder l'équilibre entre le travail domestique, les services communautaires, d'une part, et le travail rémunérateur, d'autre part, pour ne pas être déconnectés de la vie de nos contemporains, et ne pas devenir des gens servis par des personnes extérieures, tout en pratiquant un travail rentable. Nous avons livré notre vie au Seigneur, il faut que ça reste cohérent dans notre vie. Pour les gens, il est important qu'ils perçoivent que nous vivons « comme eux » dans le quotidien.

S. Agnès

Nous devons garder le sens de la précarité : si la fin de l'année est complètement assurée, il manque quelque chose à nos vies. Vivre une certaine incertitude financière. Rester solidaires concrètement de nos contemporains pour lesquels existe une incertitude de l'emploi.

F. Philippe

Il existe une attente énorme des gens à l'égard des monastères : ils ont besoin de voir que nous vivons comme eux, mais nous devons être plausibles au niveau des évidences du quotidien, et non pas à l'abri du besoin. La vie monastique a une inscription sociale, même en négatif, il suffit de se rappeler que les zones les plus déchristianisées aujourd'hui sont celles qui se trouvaient au Moyen-Âge dans la proximité d'une grande abbaye.

Concernant la rentabilité, une activité lucrative doit être lucrative ! (et non pas un passe-temps) Mais cela ne doit pas contaminer la vie communautaire. Quand les salariés représentent plus de la moitié de la communauté, où va-t-on ? Certes, nous avons une personne pour laquelle la Cavimac a donné son accord pour donner des soins à un Frère grabataire, mais il faut être vigilant sur l'apport extérieur. Et notamment, la vie domestique doit être domestique... cela donne plus de liberté sur les activités lucratives. Il y a entre les deux une différence de nature essentielle, à laquelle il faut rester vigilants, pour ne pas nous transformer en assistés.

P. David

Le travail, c'est nourrir le corps, le réalisme, la survie. Mais dans le récit de la création, le travail, c'est celui d'Adam, à qui est confié le soin de cultiver son jardin : il y a un rapport à l'espace et à la terre. Les gens ont tendance à penser de nous : « Enfin des gens qui mangent leurs légumes ! » C'est d'ailleurs une vraie interrogation. Au-delà de la vision romantique, ils ont l'intuition d'un rapport à la terre qui est vrai, et de fait, nous l'incarbons notamment par la stabilité, qui est un lien à la création et la prend au sérieux.

Questions pour les échanges en groupes :

- À quelles conditions l'équilibre spirituel du corps communautaire peut-il être assuré ?
- À quels changements, voire quels renoncements les communautés sont-elles prêtes pour assurer cet équilibre, et par où commencer ?
- Comment chacun peut-il se laisser interroger par les choix d'autres communautés ou les impératifs économiques ?

La conclusion de l'ensemble sera donnée après le compte rendu des rapporteurs de groupes.

Comptes rendus des groupes

Il y avait une douzaine de groupes, ils sont loin d'avoir tous donné leur écho. L'intérêt résidait sans doute autant dans les échanges interpersonnels, qui ont duré une bonne heure – et personne n'a trouvé le temps long !

S. Marie Christine, Dourgne

Groupe composé de : 1 carmélite, 1 cistercienne, 1 bénédictin, 2 bénédictines, 1 responsable ATC.

Les salariés.

Pour certaines communautés, la présence de salariées est un avantage :

- sans leur présence, on court le risque de concentrer les forces vives sur l'alimentation, l'infirmierie, des secteurs qui sont incontournables. Si on y concentre les forces, on crée un certain déséquilibre.
- Certaines activités lucratives demandent des petites mains auxquelles les sœurs anciennes, voire très anciennes, peuvent participer, contrairement à d'autres services de communauté où elles ne pourront pas aller parce que ça demande des moyens qu'elles n'ont plus. D'où la nécessité de développer ou de conserver certaines activités pour elles, pour qu'elles puissent participer et venir travailler en communauté avec nous, ce qui est très important.
- Nous avons besoin de salariés pour garder nos anciens sur place, sinon on se voit contraint de les hospitaliser.
- Les salariés peuvent aussi jouer un rôle important en osant nous dire des choses que nous n'oserions pas nous dire entre nous, nous rappeler des façons de travailler, des économies à faire, une bonne gestion, le fait d'arriver à l'heure, de bien faire son travail et jusqu'au bout. Parfois ils se permettent de dire des choses qui ne passent pas aussi bien si nous les disons nous-mêmes. Ils nous disent qu'ils gagnent aussi à vivre chez nous, tant mieux si c'est réciproque.

Bénévoles.

Si les bénévoles sont présents occasionnellement, cela est bien. Mais est-il tout à fait juste de développer des activités en étant trop dépendants des bénévoles ? Qui aujourd'hui peut se permettre de vivre sur du bénévolat ? Aucune entreprise ne fonctionne ainsi, même les ATC ont parfois quelques soucis. Comment gérer le recours au bénévolat s'il devient habituel ?

Rythme et responsabilité personnelle.

Nous avons des activités contraignantes qui prennent beaucoup de temps, mais peut-être n'osons-nous pas suffisamment nous donner des règles de vie pour garder un temps personnel. C'est un équilibre propre à chacun, qu'il n'est pas toujours facile de maintenir.

Des variations de rythme sont nécessaires, et communautairement, et personnellement.

S. Marie Josèphe, Saint André

Quand il est question d'équilibre, il est question de situations très concrètes, et en écoutant ce matin les intervenants, on ne s'y retrouvait pas car il y a par exemple moins de sœurs jeunes dans nos communautés, etc... Nous nous disons donc qu'il faut vraiment se baser sur la réalité de la communauté, prendre la réalité comme elle est, on ne part pas du rêve ou de l'idéal qu'on se fait de la communauté.

Il est important de prendre le temps de faire le point en communauté : tout corps vivant évolue, et même très vite. Dans les communautés vieillissantes, dès qu'il y en a une ou deux qui décèdent, tout change, que ça soit l'infirmierie, la buanderie, il y a tout de suite des retombées ; et pareillement dès qu'il y a une entrée. Il ne faut pas hésiter, alors qu'on n'a pas toujours le courage – s'il s'agit de courage ? – de prendre le temps de s'arrêter pour voir ensemble où on en est. Mais en en parlant, chacune peut mieux se rendre compte que ça n'est pas elle qui sauve la situation.

Nous avons perçu le travail comme activité lucrative, certainement, mais aussi pour toute sœur quel que soit son âge, parce qu'on est utile à la communauté jusqu'au bout, qu'on veut l'être jusqu'au bout. Les grandes questions sont l'économie de la communauté, mais aussi la place de chacune, et comment elle peut participer jusqu'au bout, même quand elle devient malade, dépendante... : comment la communauté continue-t-elle à veiller à son équilibre personnel ? Nous ne sommes pas dans une entreprise, où seul compte le rendement.

Il est important aussi de préserver une dimension de gratuité, qu'elle soit communautaire ou personnelle. Dans notre groupe, nous avons eu des exemples de communautés où, par décision

communautaire, il a été prévu $\frac{3}{4}$ d'heure dans l'horaire pour que chacune puisse faire ce qu'elle veut, pour permettre à chacune de le vivre en toute liberté. Si on n'en parle pas en communauté, on se sent obligé de toujours travailler. En en parlant, on arrive à s'entraider à avoir quand même un rythme de vie humain.

Les ruptures de rythme, aussi : il est important, même si on doit avoir un rythme soutenu, de pouvoir souffler un peu une fois par mois. Ça se pratique déjà dans certaines communautés, je tâcherai d'en tirer profit chez moi...

Prendre le temps d'avoir en communauté des échanges sur le travail, un peu comme ce qu'on a fait ce matin, et de voir aussi ce qu'il y a derrière le travail.

Importance de l'information en communauté. Si on veut qu'il y ait une prise de conscience, il faut donner les éléments à chacun pour pouvoir en parler et avancer dans une réflexion. Par exemple à Cîteaux, le conseil économique se réunit tous les mois et fait un compte-rendu à la communauté. Il n'y a pas partout cette possibilité de faire le point économique une fois par mois.

Il est vrai que, comme nous le disions au départ, chaque physionomie de communauté demande d'examiner si c'est sur les questions économiques qu'il faut se rencontrer, ou plutôt sur les questions de vie fraternelle, c'est à chacun de voir.

Quels changements renoncements... ?

Renoncer à l'idée d'une certaine autarcie, d'une vie où on arrive à vivre entre nous, bien organisée. Maintenant, nous sommes confrontés aux salariés, aux bénévoles, et c'est une chance.

Et puis, il faut peut-être des renoncements, mais aussi des audaces, à chacun de les trouver. Mais il faut garder l'optimisme, rester ouverts sur le monde, et aussi se laisser interpeller par ce qui vient de l'extérieur. Ensuite, chaque communauté a sa manière de recevoir les signaux extérieurs et d'essayer de les intégrer.

Choix des autres communautés et impératifs économique ?

Nous sommes revenus sur l'intérêt de s'arrêter pour s'interroger. Ce que nous avons entendu ce matin, ça nous renvoie à notre propre cas, tout en nous aidant à prendre la question par un autre biais, ce qui est intéressant. Nous avons aussi entendu l'intérêt qu'il y a à solliciter un regard extérieur pour nous aider à y voir plus clair, par un audit, par des échanges entre communautés...

Nous prenons de plein fouet les impératifs économiques, mais c'est un peu comme pour la présentation vie monastique que nous ferons ce soir : nous sommes peut-être chacun en difficulté dans nos communautés, ou du moins nous rencontrons certaines difficultés, mais le fait d'avoir une réflexion et des échanges entre nous ajoute une richesse qu'il n'y avait pas avant, où chacun restait dans son coin.

Je ne sais pas si ça s'applique de la même manière pour la vie économique, mais du moins, pour la présentation de la vie monastique, maintenant, il s'agit de chercher des interfaces. La vie, nous la vivons, nous témoignons de ce que nous sommes là où nous sommes, mais est-ce que les jeunes viennent jusqu'à nous ? Ce que nous pouvons faire, c'est de se mettre en commun pour créer une interface. Ensuite, le concret, le cheminement, qu'il soit économique ou vocationnel, ce sera avec une communauté en particulier et dans le concret de la vie de la communauté, et non pas dans l'abstrait.

Père Bernard Marie, Mont des Cats

Nous avons examiné les questions dans le désordre. Je ne fais que compléter ce qui a été dit.

L'équilibre est toujours instable, il faut accepter de s'arrêter, et de se poser la question : « Qu'est-ce qu'on veut faire, où veut-on aller ? » Même dans un équilibre instable, il y a deux pôles importants, le matériel et le spirituel ; comment faire pour que les deux trouvent leur équilibre ? L'objectif de l'équilibre étant la paix et la sainteté de la communauté, de ses membres.

Nous sommes passés directement à la troisième question. Il faut du réalisme par rapport à la réalité – c'est le cas de le dire –, mais il faut aussi oser se poser les vraies questions. Il y a eu une réunion de supérieurs il n'y pas longtemps, la question qui était sous-jacente, mais qui était taboue, c'était la fermeture des communautés. Il faut qu'aujourd'hui, on accepte de se poser vraiment la question, et de ne pas dire : « si on embauche du personnel, on pourra continuer ». On pourra continuer combien de temps ? Où est-ce qu'on va comme ça ? Quel est le but de notre vie en réalité ?

Mais si on parle de regrouper les communautés, il y déjà a pas mal d'expériences heureuses et malheureuses qui existent, comment fait-on, là aussi, où va-t-on, dans quel but ? Regrouper aujourd'hui pour recommencer à regrouper dans 15 ans, et puis encore ? À ce niveau-là aussi, il y a pas mal de questions à se poser.

Le dernier point, c'est la question de l'intergénération. Faut-il modifier notre type de vie, nos horaires, etc, pour pouvoir accueillir des jeunes, ou garder notre rythme de vie, et imposer aux jeunes de se couler dedans ? Les deux aspects sont à réfléchir aussi, ce n'est pas l'horaire en lui-même qui est important, mais l'équilibre concret.

L'équilibre, c'est comme le vélo, si on s'arrête, on tombe. L'équilibre demande d'avancer...

Interventions complémentaires, sur des points qui n'auraient pas été abordés.

Père Victor, Abbé de Tamié

La question des dons n'a pas du tout été soulevée.

On peut développer une activité uniquement pour la communauté, ou pour un don à une autre communauté, don en personne, en nature, et cet aspect n'a pas été abordé.

C'est vrai que notre sujet tourne surtout autour du travail. Il y a aussi une dimension qu'on pourra reprendre dans la synthèse, c'est celle de l'insertion dans la vie sociale, ou dans le corps social : le travail monastique rentre dans l'insertion sociale. Du fait de la production, nous sommes aussi des agents économiques dans certains secteurs, et c'est un facteur de crédibilité pour notre vie monastique.

S. Christine, Jouarre

Nous avons réfléchi sur le rapport entre le travail et le service. Nous avons embauché des salariés pour exécuter certains travaux. Quand ce sont les frères ou les sœurs moines qui font le même travail, c'est un service communautaire. Par exemple la cuisine, la lessive, le ménage...

Alors comment articuler cela dans nos esprits ?

Il s'agit de tenir ensemble dans nos esprits la gratuité ou le service - qui sont caractéristiques de notre « être moine », et le salaire, un dû légitime pour un salarié. Pour nous, le travail est un service. Pour les salariés c'est un gagne-pain méritant salaire. Le challenge est d'arriver, du côté monastique, à garder cette dimension de service gratuit, bien fait et dans la joie. Quel que soit notre travail, « nous le faisons pour le Seigneur » comme dit St Paul. Et quel que soit ce travail, si on en charge un salarié, il recevra le juste salaire en conséquence.

S. Claire Elisabeth, Limon

Dans notre groupe, certains étaient particulièrement confrontés au travail physique, avec tout ce qu'il comporte. On pourrait distinguer aussi entre travail manuel et travail intellectuel, le travail, lieu social, pouvant être par ailleurs un lieu d'unification communautaire :

Il y a un enjeu d'équilibre spirituel selon le travail que l'on effectue. Si on est devant son ordinateur et seul, ou si on fait de la reliure dans un atelier ou en équipe, c'est complètement différent pour la personne et ce qui peut se vivre aussi.

Cela demanderait bien sûr plein de réflexions : si je jardine 3 h, je serai davantage disponible pour prier, le mental étant au repos, que si je suis en train de faire cogiter mes méninges (le mental) 4 ou 5 heures par jour.

Si je suis seule ou si je travaille en équipe avec 3 ou 4, je ne vis pas la même chose au niveau personnel et communautaire, il y a des avantages et des inconvénients.

D'où l'intérêt peut-être d'avoir 2 emplois en équilibre à ce niveau-là... au moins

Père Luc, Abbé de La Pierre qui Vire

Nous sommes revenus sur la réflexion faite ce matin par Sœur Agnès autour de la précarité : pouvoir accepter une situation un peu précaire en fin d'année. C'est une question qui mérite d'être prise en compte. Notre premier réflexe, et il est normal, pour des responsables de l'économie, serait de viser la sécurité et un bilan bien bouclé, et il faut sûrement le faire. Mais il est peut-être bon d'entendre cette question d'une possible précarité, pas comme une honte, pas comme une fatalité, mais comme un appel à se situer autrement. C'est une réflexion intéressante.

Frère Marie Pâques, Lérins

À Lérins, nous vivons dans la précarité permanente, nous ne savons pas comment nous allons y arriver, mais dans le compte de résultat, j'ai une ligne qui s'appelle « Providence »...

On soulève plus de questions qu'on en résoud, mais c'était aussi le but de la journée, riche et participative. Nous passons maintenant à un rassemblement des éléments qui ont été abordés, ensuite, à chacun de mettre en œuvre la façon de répondre au mieux à ce que l'Esprit Saint veut nous dire aujourd'hui.

Conclusion par Constance de Buor:

L'exercice est difficile, j'ai eu peu de temps, et de nouveaux éléments n'ont pas cessé de s'ajouter les uns aux autres.

Je reprends au départ, car tout prend forme ensemble. Père David a posé un cadre fondamental assez fort en nous a rappelant que Saint Benoît avait instauré moins de travail pour plus de prière.

Face à cela, on trouve un principe de réalité, une forme de réalisme, qui varie selon l'identité des uns et des autres : parfois il peut déborder certaines communautés, parfois il ne va pas forcément de soi, on a entendu parler d'éducation à l'économie, il faut le garder en tête. C'est en prise aussi avec la réalité des demandes qui fluctuent, on est face à une clientèle, on est obligé d'en prendre compte.

Il y a des choix à faire, lesquels ? Comment simplifier ? Il ne s'agit pas forcément de baisser la production, mais de choisir la manière d'utiliser son temps, en acceptant que ça engage éventuellement certains changements et certaines remises en causes.

Les équilibres sont à penser pour instaurer du temps gratuit, ou bien trouver la possibilité de changer les rythmes : c'est tout l'art de penser l'équilibre et de choisir son temps.

Quelle est la place des salariés, des embauches extérieures : pourquoi y recourt-on, pour quoi faire ? Pour mieux choisir son temps ? Par exemple, pour permettre de réinvestir l'accueil spirituel au magasin ? Il reste toujours la question fondamentale : pour libérer quoi, pour permettre quoi ?

Cette question touche aussi directement la notion de corps communautaire, qui est assez forte et qui a résonné pour un certain nombre d'entre vous : est-ce que le salariat fragilise le corps communautaire, le perturbe, est-ce que ça touche à cette notion de corps communautaire ? Ou bien est-ce que ça représente des avantages, par exemple en permettant aux anciens de se joindre au travail communautaire ?

Le recours aux salariés recompose aussi certains équilibres entre le travail et le service, les tâches accomplies sont resituées dans des perspectives un peu différentes, c'est aussi une recomposition à prendre en compte.

La notion de compétence est liée aussi à cette question du salariat, mais pas seulement. C'est un équilibre compliqué, avec des lignes de crête : il faut prendre le temps de former, et ne pas fabriquer des spécialistes inamovibles et irremplaçables : souplesse et amateurisme disait Père David, mais Frère Philippe à côté de lui ajoutait : « Oui, mais sur une base qui fonctionne, parce qu'il faut quand même avoir quelque chose de rôdé pour pouvoir se permettre de travailler de cette manière-là ».

La notion de corps a été déclinée en plusieurs aspects intéressants et fondateurs : le corps des bâtiments, l'enveloppe extérieure, le corps communautaire, le noyau central, et aussi le corps social : le monastère est un agent économique dans la région, il est inséré dans le corps social, et cela participe à sa forme de crédibilité et de témoignage. On rejoint sans doute par là la notion de précarité, de solidarité avec le monde, qui se vit aussi spirituellement au cœur de cette expérience.

Pour resituer les choses dans leur spécificité, il faudrait aussi souligner certaines différenciations qui ont été faites, et qui impliquent de considérer chaque question liée au travail dans sa particularité. Ainsi, on a vu l'importance de porter un regard précis et juste selon la question posée, notamment avec des distinctions telles que : l'activité lucrative et l'activité domestique sont deux choses, mais

les deux sont bien du travail monastique. Et dans l'activité lucrative, on peut encore différencier le travail pour manger, la souplesse à accepter une commande, un besoin, une tâche, et par ailleurs l'idée de participer à l'œuvre créatrice, qui est d'un autre ordre. L'activité domestique est un autre lieu de travail, et elle est gratuite quand elle est réalisée par les moines et moniales ; elle est vitale, elle est fondatrice de la communauté comme lieu où chacun se retrouve et se met au service de la communauté. On retrouve aussi la réflexion de S. Agnès autour de l'idée d'assurer son quotidien comme ses contemporains. Quel équilibre entre ces deux pôles du travail monastique, travail lucratif et travail domestique ?

On a évoqué aussi la différence entre les frais fonctionnement et les frais d'investissement, lieux de réflexion et questionnements différents. Dans la remontée des groupes, on a entendu aussi la distinction entre travail physique et travail intellectuel, travail communautaire et travail solitaire...

Autant de lieux de réflexion portant chacun leurs propres questions... auxquelles je vous laisse continuer à réfléchir... !

Je remercie Constance d'avoir eu cette oreille particulièrement attentive et experte : pour quelqu'un qui n'est pas du monde monastique, comprendre nos ambivalences et nos contradictions en recherche d'équilibre, ce n'est pas facile ; je crois qu'elle est parvenue à animer cette journée avec discrétion, efficacité, compétence professionnelle. C'était le but recherché, ce fut le but atteint. Nous remercions aussi le Rédacteur en chef de La Vie, qui a permis qu'elle prenne cette journée sur son temps de travail – donc sa prestation nous est offerte par La Vie – en sachant que ça pourra ensuite faire l'objet d'un article... et c'est une bonne chose, car nous avons quelque chose à dire au monde d'aujourd'hui.

Merci beaucoup aux supérieurs qui sont présents. Je les invite à fédérer leurs confrères et consœurs pour participer à nos réunions, pour prendre conscience de l'enjeu de cette assemblée et de Monastic, et pour essayer susciter le renouvellement du bureau et de son président.

Frère Nathanaël Lajeunesse, Président,
Et les membres du Conseil d'Administration

Ont le plaisir de vous inviter à la prochaine

**Assemblée Générale
De l'Association « Monastic »**

Qui se tiendra en FÉVRIER 2011

Le lieu devrait être la grande salle chez les Lazaristes, rue de Sèvres.

Nous espérons vous y accueillir très nombreux.

Toutes informations et documents utiles
vous parviendront en temps opportun.